



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2013

N° 2013-11-07-04

**PRET DES VEHICULES PROFESSIONNELS
REGLEMENTATION**

Le 7 novembre 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 25 octobre 2013

Date d'affichage de la convocation : 25 octobre 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET – Mme LELAY - M. BISSON
Mme LÉMERÉ - M. PIERRON, adjoints.
M. CALLIOT - M. LHENRY - Mme MILLOT - M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT –
M. PERNET – Mme LEFORT - M. CHOUARD - Mme THILLY – Mme MASSON - M. ANTUNES

EXCUSES : Mme MOREAU donne pouvoir à Mme MILLOT
 Mme CORREIA donne pouvoir à M. ANTUNES
 Mme DORTA donne pouvoir à M. FENAT

ABSENTS :

Mme GABREL
M. SMITH
M. JOSEPH
M. CARRASCO
M. BESSON

Membres en exercice : 29
Membres présents : 21
Procurations : 3
Votants : 24

Secrétaire de séance : M. PEROT

4/ PRET DES VEHICULES PROFESSIONNELS - REGLEMENTATION

La ville de Fagnières dispose d'un parc de véhicules de service et d'engins mis à la disposition des agents pour les besoins de leurs tâches et déplacements professionnels.

Certains de ces véhicules peuvent également être mis à disposition durant les astreintes tout au long de l'année, afin de répondre aux interventions à caractères urgentes ou exceptionnelles.

De plus, la commune peut être amenée après une demande écrite visée par le maire et la Direction à prêter à des fins personnelles certains véhicules aux agents et élus qui en font la demande.

Le règlement annexé à cette délibération a pour objet de rappeler les contraintes juridiques et financières qui s'imposent à la ville et à ses agents dans l'utilisation des véhicules de service et à mieux réglementer certaines pratiques.

Il vous est proposé d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

OUI l'exposé qui précède

ADOpte le règlement d'utilisation des véhicules municipaux de la Ville de Fagnières.

Résultat du vote :

- Voix pour : 21

- Voix contre : 2

- Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX